



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 3 avril 2024
(OR. en)

8144/24
PV CONS 14
RELEX 409

PROJET DE PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Affaires étrangères)
18 mars 2024

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a adopté l'ordre du jour qui figure dans le document 7807/24.

2. Approbation des points "A"

7739/24

a) Liste des activités non législatives

Le Conseil a adopté tous les points "A" dont la liste figure dans le document susmentionné, y compris tous les documents linguistiques COR et REV présentés pour adoption. Des déclarations relatives à ces points figurent dans l'addendum.

b) Liste des délibérations législatives (délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

7740/24

Marché intérieur et industrie

Règlement sur les services de location de logements de courte durée

7295/24

Adoption de l'acte législatif

PE-CONS 77/23

approuvé par le Coreper (1^{re} partie) le 13.3.2024

TOUR

Le Conseil a approuvé la position du Parlement européen en première lecture, et l'acte proposé a été adopté, conformément à l'article 294, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (base juridique: article 114 du TFUE).

Règlement relatif aux matières premières critiques

7299/24

Adoption de l'acte législatif

PE-CONS 78/23

approuvé par le Coreper (1^{re} partie) le 13.3.2024

COMPET

Le Conseil a approuvé la position du Parlement européen en première lecture et l'acte proposé a été adopté, conformément à l'article 294, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, la Bulgarie s'abstenant (base juridique: article 114 du TFUE).

Règlement modifiant les règlements (UE) n° 1227/2011 et (UE) 2019/942 afin d'améliorer la protection de l'Union contre la manipulation du marché de gros de l'énergie



7303/24
PE-CONS 103/23
ENER

Adoption de l'acte législatif

approuvé par le Coreper (1^{re} partie) le 13.3.2024

Le Conseil a approuvé la position du Parlement européen en première lecture, et l'acte proposé a été adopté, conformément à l'article 294, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (base juridique: article 194, paragraphe 2, du TFUE).

Activités non législatives

3. Questions d'actualité¹
 4. Agression de la Russie contre l'Ukraine²
Échange de vues
 5. Biélorussie
Échange de vues
 6. Situation au Proche-Orient
Échange de vues
 7. Divers
-

¹ Y compris un échange de vues informel avec le secrétaire d'État américain (par vidéoconférence)

² Y compris un échange de vues informel avec le ministre ukrainien des affaires étrangères (par vidéoconférence)